

2PYJ

Société par Actions Simplifiée (SAS)
Au Capital social de 1 000 Euros
Siège social : 40 Rue Edith Cavell 92400 COURBEVOIE
RCS NANTERRE en cours d'immatriculation

Nomination de la Présidente

KEED

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au Capital social de 90 000 Euros
Siège social : 9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
RCS BOBIGNY 953 090 420
Représentée par Monsieur BOUADJIE KAMGANG Julien Franck

ANGAB

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au Capital social de 30 000 Euros
Siège social : 9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
RCS BOBIGNY 953 090 396
Représentée par Madame TCHATO née BOUADJIE KAMGANG Paule Christelle

PREJOGA

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au Capital social de 500 Euros
Siège social : 6 Allée Jacques Guillard 93460 GOURNAY-SUR-MARNE
RCS BOBIGNY 981 002 058
Représentée par Madame PADILLA Priscilia Franciane Mickaëlla

DMM

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au Capital social de 500 Euros
Siège social : 40 Avenue de Rosny 93360 NEUILLY-PLAISANCE
RCS BOBIGNY 981 003 825
Représentée par Madame BOUADJIE KAMGANG Yvanella

Se sont réunies à l'issue de la signature des statuts de la société **2PYJ** pour désigner d'un commun accord la première Présidente de ladite société.

À cet effet, elles ont convenu ce qui suit :

I – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE

Les soussignées nomment en qualité de première Présidente de la société, pour une durée indéterminée :

Madame PADILLA Priscilia Franciane Mickaëlla
Née le 19/05/1990 à MONTREUIL (93)
Demeurant au 6 Allée Jacques Guillard 93460 GOURNAY-SUR-MARNE
De nationalité française

Laquelle :

- N'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés
- Déclare accepter les fonctions de Présidente qui viennent de lui être confiées. elle affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – POUVOIRS DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

III – RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTE

En rémunération de ses fonctions, la Présidente aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des actionnaires.

Elle aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à COURBEVOIE
Le 27 Décembre 2023

En 4 originaux dont un pour
Le dépôt au siège social et les
Autres pour l'exécution des formalités.

Madame PADILLA Priscilia Franciane Mickaëlla
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Société KEED, représentée par Monsieur BOUADJIE KAMGANG Julien Franck
« Actionnaire »

Société ANGAB, représentée par **Madame TCHATO née BOUADJIE KAMGANG Paule Christelle**
« *Actionnaire* »

Société PREJOGA, représentée par **Madame PADILLA Priscilia Franciane Mickaëlla**
« *Actionnaire* »

Société DMM, représentée par **Madame BOUADJIE KAMGANG Yvanella**
« *Actionnaire* »